

# L'emploi agricole

# en chiffres

## Les exploitants

Dans les Vosges, en 2019,

**3 065 chefs d'exploitation**

**La Mutualité Sociale Agricole** gère deux régimes de protection sociale : celui des salariés agricoles et celui des exploitants.

La MSA est l'organisme de référence pour tout ce qui concerne le recensement et l'analyse des actifs en agriculture.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du partenariat entre le réseau des Chambres d'Agriculture et celui des caisses de Mutualité Sociale Agricole.

Ce 4 pages porte sur l'emploi non salarié en agriculture. Un deuxième volet est consacré à l'emploi salarié en agriculture.

L'emploi non salarié en agriculture est à 90% celui des exploitations agricoles.

Les autres catégories inscrites à la MSA concernent la forêt (sylviculture, exploitation du bois et scieries fixes) et certains artisans ruraux.

**En résumé,**

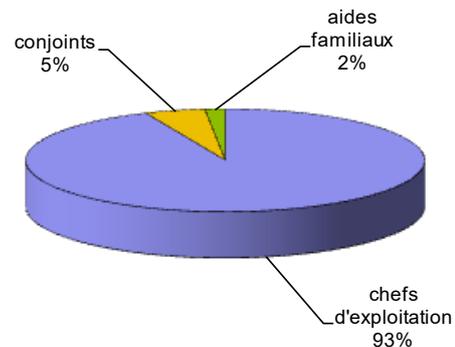
- 93% des chefs d'exploitation le sont à titre exclusif ou principal,
- 56% des exploitations sont sous forme sociétaire,
- 8 chefs d'exploitation agricole sur 10 sont concernés par une production bovine sur leur exploitation,
- Les femmes représentent 23% des chefs d'exploitation.

### Les actifs non salariés

En 2019, la MSA recense 3265 actifs agricoles non salariés dont 3065 chefs d'exploitation soit 93% du total.

Les conjoints représentent 5% des actifs non salariés (150 conjoints), et les aides familiaux moins de 2% (50 aides familiaux).

la population agricole des non salariés

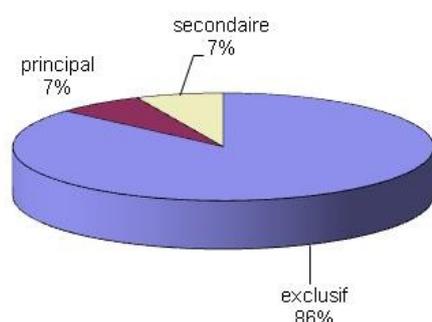


### 86 % des exploitants à titre exclusif

Parmi les chefs d'exploitation couverts par la MSA, 86% ont le statut de chef d'exploitation à titre exclusif .

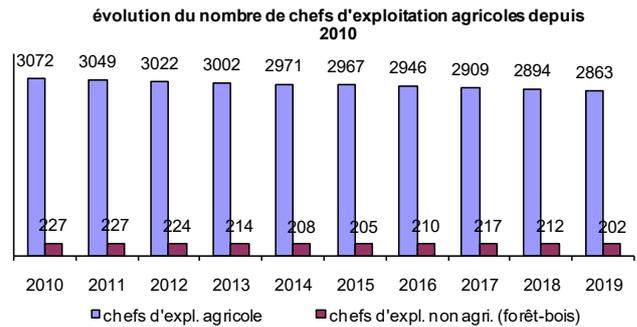
14% des chefs d'exploitation ont en même temps une autre activité.

répartition des chefs d'exploitation selon leur statut

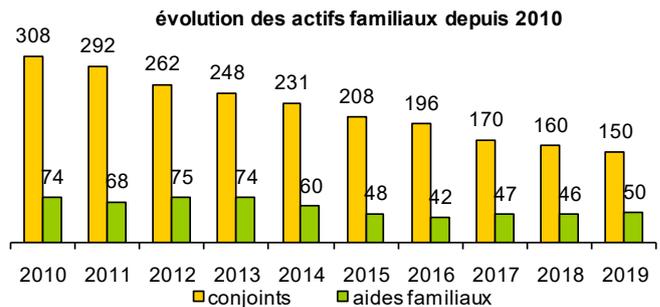


## La diminution des actifs est contenue

Sur la période 2010-2019 (10 ans), le rythme de diminution des chefs d'exploitation est de 0,7%/an.



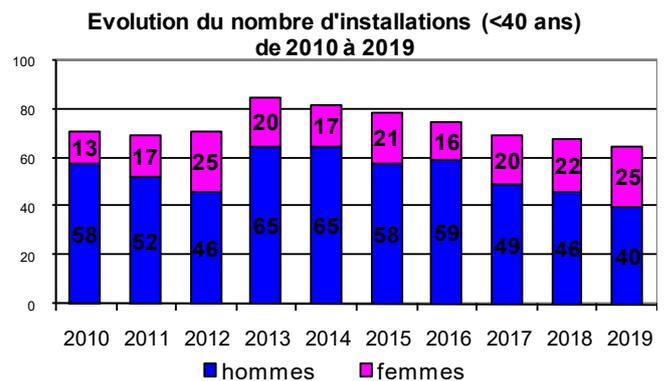
Par contre, la baisse est amplifiée pour les conjoints et les aides familiaux qui enregistrent une baisse moyenne de près de 5% par an sur cette même période.



## Stabilité des installations <40 ans

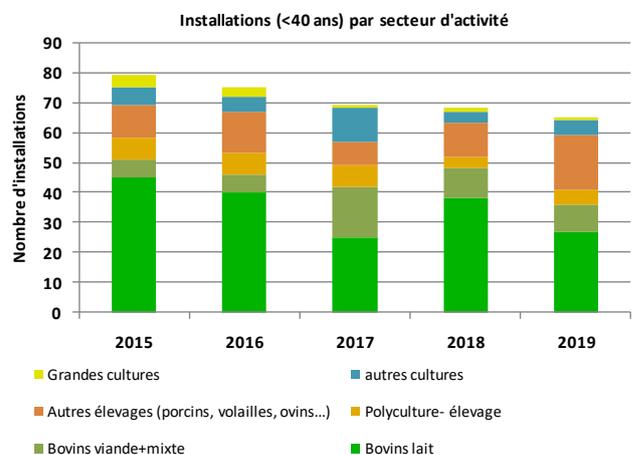
En 2019, 65 installations de moins de 40 ans ont été réalisées. Il y a également eu 19 installations de personnes de plus de 40 ans – hors transferts entre époux.

Le taux de maintien à 6 ans est de 85%. Cela signifie que 85% des installés en 2014 sont encore exploitants en 2019.



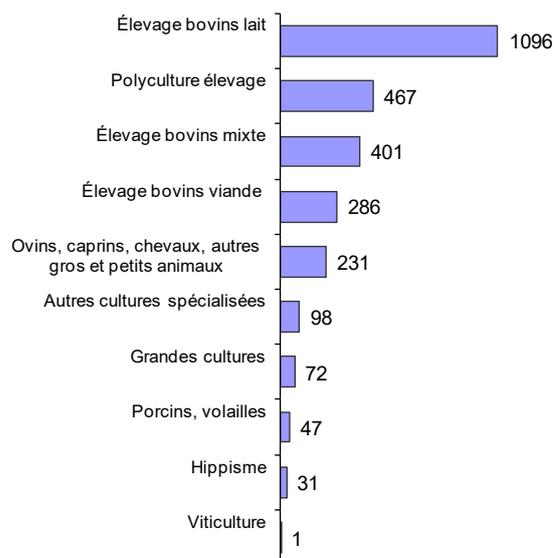
## Les installations sur des exploitations d'élevage largement majoritaires

Plus 90% des installations sont réalisées sur des exploitations ayant une activité d'élevage (bovins ou autres). On observe une baisse des installations en Bovins Lait par rapport à 2018..à voir l'évolution de la tendance sur les prochaines années.



## Plus de 80 % des chefs d'exploitation concernés par l'élevage bovin

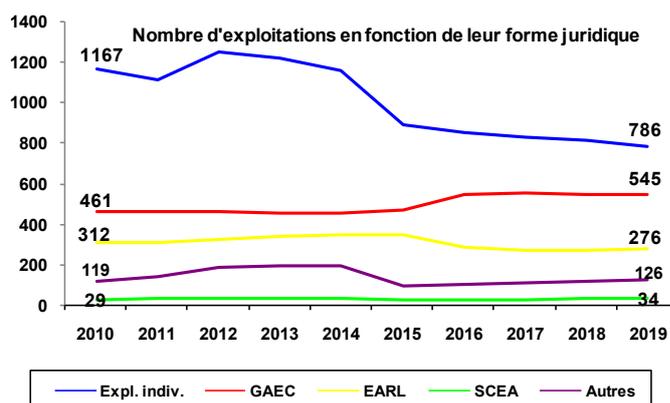
Dans les Vosges, plus de 8 chefs d'exploitation sur 10 élèvent des bovins, soit comme production majoritaire (élevage bovins lait, mixte lait-viande ou bovins viande) ou associée avec des grandes cultures (polyculture élevage)



## Poursuite de la baisse du nombre d'exploitations individuelles

En 10 ans, le nombre d'exploitations individuelles a baissé de 33%. Après un fort développement entre 2015 et 2016, le nombre de GAEC reste stable, comme celui des EARL (qui avaient, elles, subi une forte diminution).

Ces ajustements entre 2015 et 2016 ont été essentiellement dus à l'opportunité « de la transparence » pour les GAEC entre époux dans le cadre de la PAC.

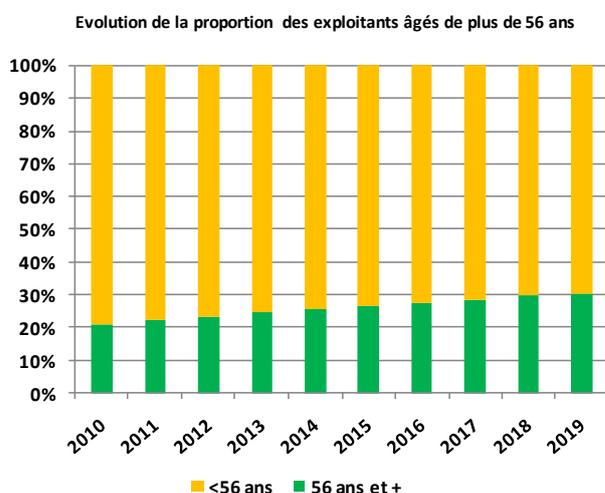


## 30 % des chefs d'exploitation ont plus de 56 ans

L'âge moyen des exploitants dans les Vosges est de 47 ans, comme en 2008.

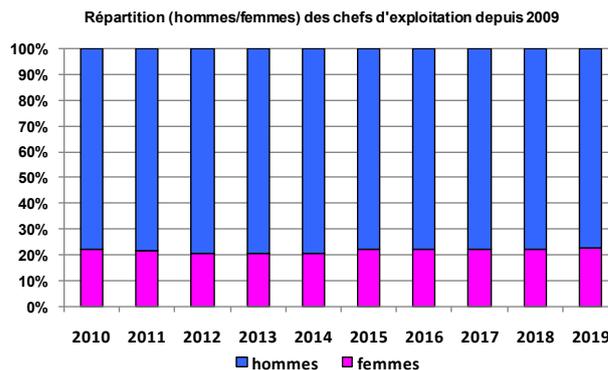
Le « vieillissement » des chefs d'exploitation est illustré par la proportion d'exploitant(e)s âgé(e)s de 56 ans et plus : en 2019, ils représentent 30% du total contre 21% en 2010.

Depuis 2010, il y a eu 1089 départs pour 734 installations (<40 ans), soit un taux de renouvellement moyen de 74 installations pour 100 départs.



## 2 femmes pour 10 chefs d'exploitations agricoles

Les femmes représentent 23 % des chefs d'exploitation dans les Vosges. Cette proportion est relativement stable dans le temps .



### Méthodologie

Ce document a été réalisé à partir de données fournies et validées par la MSA Lorraine dans le cadre d'un partenariat national mis en place entre L'APCA et la CCMSA.

La chambre d'agriculture des Vosges a réalisé ce 4 pages à partir de la maquette proposée par l'APCA. Ce document a été harmonisé au niveau régional.

La MSA prend en charge la protection sociale d'un grand nombre d'actifs non salariés comprenant l'agriculture mais également la forêt (chefs d'entreprise de l'exploitation du bois, de la sylviculture, des scieries), le paysage et certains artisans ruraux .

*L'ensemble des actifs non-salariés de l'agriculture recouvre des catégories d'actifs variées : on y compte les chefs d'exploitation à titre exclusif et pluri-actifs, leurs conjoints (collaborateur ou simple participant aux travaux de l'exploitation) et des aides familiaux.*

Dans ce document, nous retiendrons les actifs non salariés des activités suivantes : maraîchage et floriculture, arboriculture fruitière, pépinière, cultures céréalières et industrielles, viticulture, autres cultures spécialisées, élevage bovins lait, élevage bovins viande, élevage bovins mixte, élevage ovins et caprins, élevage porcins, élevage de chevaux, autres élevages de gros animaux, élevage de volailles et lapins, autres élevages de petits animaux, entraînement, dressage, haras et clubs hippiques, cultures et élevages non spécialisés, polyculture et poly-élevage, entreprises de travaux agricoles, entreprises de jardin et paysagistes.

Certains cotisants à la MSA cotisent sans droits à prestation en retour. Ce sont les "cotisants solidaires". Nous ne les avons pas pris en compte dans ce document.